

1. Identification

Identificateur du produit : MAXEP
Code : MA500, MA20
Fournisseur : SINTO inc.
3750, 14E avenue
Saint-Georges, Québec
G5Y 8E3
Téléphone : 800-463-0025
Numéro d'appel d'urgence : 800-463-0025
Heures disponibles : 8h-17h

Usage recommandé : Lubrifiant pénétrant tout usage
Restrictions d'utilisation : Aucune

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit :



Liquides inflammables - Catégorie 3

Danger par aspiration - Catégorie 1

Irritation cutanée - Catégorie 2, Irritation oculaire - Catégorie 2A, Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 Effets narcotiques, Sensibilisant cutanée - Catégorie 1B

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à



Fiche de données de sécurité

MAXEP

la masse/mise à la terre du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique (voir l'étiquette). Ne PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un extincteur approprié.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Sans objet

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition/information sur les ingrédients

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Concentration (P/P)
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	43.98%
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	15.05%
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	8.75%
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	1.50%



Fiche de données de sécurité

MAXEP

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges, de l'incoordination, de la confusion, de la stupeur, de la somnolence et la mort. Toux et douleur à la respiration. Yeux rouges, démangeaison et larmolement. Rougeurs, desquamation et fissurations de la peau.

Effets aigus et retardés : Peut causer la dépression majeure du système nerveux central. Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.



Fiche de données de sécurité

MAXEP

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Inflammable. Si chauffé, les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils anti-déflagrants. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manipulation et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Incompatibilités : Les amines. Les comburants. Les agents oxydants. Les bases et les acides forts.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

No	No CAS	Nom CAS	DIVS mg/m3	VEMP mg/m3	VECD mg/m3	VP mg/m3
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	20000	525	N.D.	N.D.
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

DIVS = Danger immédiat pour la vie ou la santé

VEMP = Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD = Valeur d'exposition de courte durée

VP = Valeur plafond

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.



Fiche de données de sécurité

MAXEP

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Beige

Odeur : Orange

Seuil olfactif : Non disponible

pH : Sans objet

Point de fusion/congélation : -40°C (-40°F)

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : 155-200°C (311°F)

Point d'éclair : 61°C (141.8°F) Coupelle fermée

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Tension de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : > 1 (air=1)

Densité relative : 0,881 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage noctanol/eau : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité cinématique : <10 mm²/s (à 40 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Conditions à éviter : Éviter les décharges électriques. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Matériaux incompatibles : Ce produit peut attaquer certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtements.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

No	No CAS	Nom CAS	(1) DL orale	(2) DL cutanée	(3) DL cutanée	(4) CL gaz	(5) CL vapeurs	(6) CL poussières
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	5000	N.D.	>3200	S.O.	>20,00	8,5
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	>5000	N.D.	>3000	S.O.	>20,00	>5,50
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	N.D.	N.D.	N.D.	S.O.	S.O.	>5,00
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	N.D.	N.D.	N.D.	S.O.	>20,00	>5,00

(1) DL₅₀ orale mg/kg

(2) DL₅₀ cutanée mg/kg

(3) DL₅₀ cutanée mg/kg

(4) CL₅₀ inhalation ppmV 4 heures-gaz

(5) CL₅₀ inhalation mg/l 4 heures-vapeurs

(6) CL₅₀ inhalation mg/l 4 heures-poussières/brouillards

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges, de l'incoordination, de la confusion, de la stupeur, de la somnolence et la mort. Toux et douleur à la respiration. Yeux rouges, démangeaison et larmoiement. Rougeurs, desquamation et fissurations de la peau.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Peut causer la dépression majeure du système nerveux central. Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau.

No	No CAS	Nom CAS	CIRC	ACGIH	Mutagénicité	Effet sur la reproduction
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	N.D.	N.D.	Aucun effet démontré.	Non disponible.
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	3	A4	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Aucun effet démontré.
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

No	No CAS	Nom CAS	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	43.98	Oui	Oui	Oui
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	15.05	Non	Oui	Oui
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	8.75	Oui	Non	Incertain
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	1.50	Non	Non	Non

No	No CAS	Nom CAS	%	Ecotoxicité court terme	Ecotoxicité long terme	Effet sur l'environnement
1	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	43.98	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	8052-41-3	Solvant Stoddard	15.05	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	8.75	Non disponible.	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
4	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	1.50	Non disponible.	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

13. Données sur l'élimination du produit

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du



Fiche de données de sécurité

MAXEP

contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU				
Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de dangers relative(s) au transport				
Groupe d'emballage				

Autres informations

Polluant marin : Non

IMDG : Sans objet

Exemption du TMD relatives aux quantités limitées : Aucune

Précautions spéciales : Aucune autre précaution

Autres exemptions : Autres exemptions

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS	Nom CAS	%	LIS	LES	INRP
1	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	1.50	X		
2	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	8.75	X		
3	8052-41-3	Solvant Stoddard	15.05	X		X
4	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	43.98	X		X

États-Unis

No	No CAS	Nom CAS	%	TSCA	PROP-65	Right to Know
1	29658-97-7	Acide dodécénylsuccinique	1.50	X		
2	70024-69-0	Alkyde (C16-C24) benzène sulfonate sel de calcium	8.75	X		
3	8052-41-3	Solvant Stoddard	15.05	X		X
4	64742-48-9	Naphte hydrotraitée (fraction lourde)	43.98	X		

Tous les ingrédients sont présents sur l'inventaire européen EINECS ou en conformité avec celui-ci.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.

16. Autres informations

Date : 2021-03-11

Version : 2

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.